M.CH

Rapports 2017 Rapport financier

Contenu

	Rapport annuel		Rapport de rémunération
01 08 11 17 28 39 45	L'activité D'un coup d'œil Commentaire Développement de l'entreprise Temps forts Exhibitions Venues Live Marketing Solutions	133 135 137 140 144	Introduction Principes généraux Conseil d'administration Executive Board Rapport de l'organe de révisior
52 55 58 60 64 70 76 79 80	Gouvernance d'entreprise Remarques Actionnariat Groupe Organisation & management Structure de direction Conseil d'administration Executive Board Personnel Organe de révision	145 147 150 153 157 164 173	Développement durable Introduction Déclaration du CEO Objectifs Rapport Économie Environnement Société
	Pannort financiar		

Rapport financier

	Comptes consolidés
1	Bilan
3	Compte de résultats
5	Tableau de financement
7	Fonds propres
0	Annexe
17	Rapport de l'organe de révision
	Comptes MCH Group SA
23	Bilan
25	Compte de résultats
26	Annexe
29	Rannort de l'organe de révision

Bilan consolidé

		31.12.2017		31.12.2016	
Actifs	Détails	CHF 1000	%	CHF 1000	%
Liquidités	2	115 887		230 805	
Créances pour livraisons et prestations	3	81 038		73 363	
Autres créances		5 796		12 238	
Stocks et travaux en cours	4	13 797	_	4 994	
Actifs transitoires	6	43 387		35 520	
Total actifs circulants		259 905	37.8	356 920	39.0
Terrains, bâtiments, installations fixes	8	388 663		512 097	
Immobilisations en cours	8	927	_	862	_
Autres immobilisations corporelles	8	32 862		42 212	
Prêts	7	229		164	
Réserve de cotisations patronales	11	780		780	
Participations	9	1 946		2 321	
Immobilisations incorporelles	8	2 893		684	
Total immobilisations		428 300	62.2	559 120	61.0
Total actifs		688 205	100.0	916 040	100.0

		31.12.2017		31.12.2016	
Passifs		CHF 1000	%	CHF 1000	%
Dettes pour livraisons et prestations	5	25 375		16 660	
Autres dettes		11 444		12 009	_
Passifs transitoires	6	138 440		136 855	_
Provisions à court terme	10	7 505		2 171	_
Emprunts à court terme auprès de tiers	19	562		211	_
Emprunts à court terme auprès de parties liées (actionnaires)	19	2 567		52 500	_
Total capital étranger à court terme		185 893	27.0	220 406	24.1
Provisions à long terme	10	25 192		9 499	
Emprunts à long terme auprès de tiers	19	46 052		47 160	_
Emprunts à long terme auprès de parties liées (actionnaires)	19	197 367		200 000	
Total capital étranger à long terme		268 611	39.0	256 659	28.0
Total capital étranger		454 504	66.0	477 065	52.1
Capital social		60 066		60 066	
Réserves issues du capital		74 310		74 310	_
Réserves issues du bénéfice		97 943		304 143	_
Parts minoritaires		1 382		456	_
Total fonds propres		233 701	34.0	438 975	47.9
Total passifs		688 205	100.0	916 040	100.0

Compte de résultats consolidé

		2017	2016
Chiffre d'affaires	Détails	CHF 1000	CHF 1000
Prestations de services, construction de stands		259 854	168 504
Surfaces		140 915	167 720
Entrées		12 782	12 213
Publications, Sponsoring		43 758	49 575
Raccordements		6 617	8 467
Mobilier, autres équipements		11 172	12 637
Congrès		9 480	11 670
Parking		4 162	5 068
Variation des travaux en cours		773	1 162
Autres recettes d'exploitation		6 477	7 652
Diminutions de recettes		-2 654	-4 348
Total chiffre d'affaires	12	493 336	440 320
Charges	Détails	CHF 1000	CHF 1000
Personnel	13	-120 478	-88 689
Administration		-19 814	-16 218
Entretien, réparations		-13 639	-12 708
Assurances, intérêts du droit de superficie, loyers		-20 198	-16 660
Energie		-9 009	-7 573
Dépenses d'équipement, construction de stands		-144 589	-93 807
Frais d'exploitation foires/salons, congrès		-89 331	-82 595
Publicité, presse, relations publiques		-32 458	-33 069
Amortissements et dépréciations	8	-147 770	-47 359
Total charges d'exploitation		-597 286	-398 678

		2017	2016
	Détails	CHF 1000	CHF 1000
Résultat d'exploitation		-103 950	41 642
Résultat financier net	14	-3 843	-4 975
Résultat ordinaire		-107 793	36 667
Résultat des organisations associées	9	-390	-70
Résultat avant impôts		-108 183	36 597
Impôts sur les bénéfices	15	-2 161	-2 261
Perte consolidée / Bénéfice consolidé		-110 344	34 336
Dont part des actionnaires minoritaires		346	
Dont part des actionnaires de MCH Group		-109 998	34 327
Résultat par action en CHF (dilué / non dilué)		-18.30	5.71
		par action	par aciton

Tableau de financement consolidé

(Fonds de liquidités)

		2017	2016
Mouvements financiers sur activités d'exploitation	Détails	CHF 1000	CHF 1000
Perte / Bénéfice consolidé(e) part des actionnaires MCH Group		-109 998	34 327
Résultat parts minoritaires		-346	9
Résultat comptable généré par la cession d'immobilisations		-161	-200
Réduction sans incidence sur le fonds prêt non remboursable	19	-2 500	-2 500
Amortissements	8	45 294	44 494
Pertes pour dépréciations	8	102 476	2 865
Augmentation du ducroire	3	325	370
Augmentation/diminution ajustements de valeur sur contrats clients à long terme	4	-727	736
Augmentation ajustements de valeur sur stocks	4	995	-
Quote-part dans la perte des organisations associées		390	70
Augmentation/diminution créances pour livraisons et prestations	3	11 727	-9 768
Augmentation/diminution autres créances		8 883	-6 966
Augmentation stocks et travaux en cours	4	-4 195	-1 499
Diminution actifs transitoires	6	4 456	3 393
Augmentation/diminution dettes pour livraisons et prestations	5	1 414	-7 437
Augmentation/diminution autres dettes		-5 922	4 984
Diminution des passifs transitoires	6	- 5 277	-25 082
Augmentation des provisions	10	21 027	107
Mouvements financiers nets sur activités d'exploitation		67 861	37 903

	2017	2016
Détails	CHF 1000	CHF 1000
8	-3 666	-1 682
8	- 5 476	-8 758
8	-4 136	-3 867
8	310	368
7	30	48
7	-95	-1
9	-114 986	-1 000
	-128 019	-14 892
Détails	CHF 1000	CHF 1000
	-3 003	-3 003
	-	-
19	281	-
19	-51 296	-604
	-54 018	-3 607
	-742	342
	-114 918	19 746
2	230 805	211 059
2	115 887	230 805
	8 8 8 8 7 7 7 9 Détails	Détails CHF 1000 8

Évolution des fonds propres consolidés

L'évolution des fonds propres consolidés se présente comme suit:

CHF 1000	Capital social	Actions propres	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice				Parts minoritaires	Total
				Différences de conversion de devises cumulées	Réserve de couverture	Bénéfices non distribués	Total réserves issues du bénéfice		
Situation au 01.01.2016	60 066		74 310	252	-106	273 158	273 304	206	407 886
Différences de conversion de devises	_	_	_	186		_	186		186
Variations provenant des couvertures de flux de trésorerie	_	_	_	_	172	_	172	-	172
Goodwill						-843	-843		-843
								241	241
Dividende 2015 versés en 2016	_	_	_	_	_	-3 003	-3 003	_	-3 003
Bénéfice consolidé 2016	_	_				34 327	34 327	9	34 336
Situation au 31.12.2016	60 066	0	74 310	438	66	303 639	304 143	456	438 975
Différences de conversion de devises						_		23	–747
Variations provenant des couvertures de flux de trésorerie	_	_	_	_	190	_	190	_	190
Goodwill				_	_	-94 133	-94 133		-94 133
Participations minoritaires au capital de sociétés acquises et rachat de participations minoritaires	_	-	_	_	_			1 249	1 249
Transactions avec actionnaires						1 514	1 514		1 514
Dividende 2016 versé en 2017						-3 003	-3 003	-	-3 003
Perte consolidée 2017						–109 998	109 998	-346	-110 344
Situation au 31.12.2017	60 066	0	74 310	-332	256	98 019	97 943	1 382	233 701

Dans les réserves issues du bénéfice sont compris 39,5 millions de CHF (année précédente: 39,5 millions de CHF) de réserves légales générales (y compris la réserve d'apport en capital) de MCH Group SA et de ses filiales qui ne peuvent actuellement pas être distribuées. Les fonds propres en cas d'activation théorique de la valeur comptable nette du goodwill à hauteur de 85,0 millions de CHF (année précédente: 4,1 millions de CHF) sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés, au point 16.

Capital social

Le capital social est divisé en 6 006 575 actions nominatives (année précédente: 6 006 575 actions nominatives) d'une valeur nominale de 10 CHF. Le plafond pour l'inscription au registre des actionnaires est de 5 % par actionnaire. Ce plafond ne s'applique pas aux cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Zurich ni à la ville de Zurich.

La valeur fiscale par action est de 66,30 CHF au 31 décembre 2017 (année précédente: 69,10 CHF).

Annexe aux comptes consolidés

1. Principes de consolidation et d'évaluation

Introduction

Les présents comptes consolidés sont basés sur les comptes individuels des sociétés du groupe établis selon des directives standardisées au 31 décembre 2017 et sont présentés en francs suisses (CHF). Les comptes consolidés ont été établis conformément aux principes suivants:

1.1. Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Les comptes annuels consolidés de MCH Group SA ont été établis conformément aux principes relatifs à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et satisfont ainsi aux directives de la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) dans le segment «Swiss Reporting Standard». Ils donnent une image sincère et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe (true and fair view) et sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. Les comptes consolidés sont basés sur le principe de l'évaluation individuelle pour les actifs et les dettes et sur des coûts d'acquisition historiques, à l'exception des instruments financiers disponibles à la vente qui sont évalués aux valeurs du marché.

1.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes annuels de la société MCH Group SA et de toutes ses filiales selon les règles suivantes:

Les sociétés dans lesquelles MCH Group SA détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote ou sur lesquelles MCH Group SA exerce un contrôle sont totalement intégrées au bilan. Un contrôle peut exister même si MCH Group SA détient moins de la moitié des droits de vote. Les actifs, passifs, recettes et dépenses sont incorporés à 100 %. Les éventuelles participations d'actionnaires minoritaires aux fonds propres et au bénéfice des sociétés consolidées font l'objet d'un poste spécifique dans le bilan consolidé et dans le compte de résultats consolidé.

Les sociétés dans lesquelles MCH Group SA détient directement ou indirectement entre 20 % et 49,9 % des droits de vote et sur lesquelles MCH Group SA n'exerce pas un contrôle sont intégrées au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Dans les comptes consolidés, la participation aux fonds propres est comptabilisée au poste «Participations». Le résultat annuel proportionnel est affecté au poste «Résultat d'organisations associées» dans le compte de résultats consolidé.

Les sociétés dans lesquelles MCH Group SA détient moins de 20 % des droits de vote figurent au bilan consolidé à leur valeur d'acquisition, déduction faite des ajustements économiquement nécessaires.

La première consolidation intervient à la date de prise de contrôle par MCH Group. Les valeurs comptables des participations sont éliminées par compensation avec les fonds propres à la date d'acquisition des participations conformément à la méthode anglo-saxonne prescrite par les Swiss GAAP RPC. Les frais de transaction sont enregistrés comme une dépense à la date à laquelle ils surviennent. À cette date, les actifs et les passifs de la société acquise sont évalués à leurs valeurs actuelles selon des principes uniformisés du groupe. Une différence restante après cette nouvelle évaluation entre le prix d'achat et les fonds propres de la société acquise est directement portée au débit ou au crédit des réserves issues du bénéfice sous forme de goodwill.

En cas de consolidation intégrale, les actifs, passifs, recettes et dépenses sont incorporés à 100 %. Les éventuelles participations d'actionnaires minoritaires aux fonds propres et au bénéfice des sociétés consolidées font l'objet d'un poste spécifique dans le bilan consolidé et dans le compte de résultats consolidé. Les actifs et passifs internes au groupe, les dépenses et recettes provenant de transactions et relations internes au groupe ainsi que les bénéfices intermédiaires provenant de transactions internes au groupe sont éliminés. Les modifications de la participation d'une société mère dans une filiale qui ne font pas perdre le contrôle de la filiale par la société mère sont traitées comme des transactions sur fonds propres (c'est-à-dire des transactions avec des propriétaires en leur qualité de propriétaires). Lorsque des actions sont vendues à des actionnaires minoritaires, la différence entre le prix de vente et la valeur comptable proportionnelle vendue des actifs nets est comptabilisée dans les réserves issues du bénéfice.

1.3. Conversion de devises

Les comptes annuels des sociétés consolidées en monnaie étrangère sont convertis comme suit: actifs circulants, immobilisations et capital étranger aux cours de fin d'année (cours du jour de la clôture); fonds propres aux cours historiques. Le compte de résultats et le tableau de flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'année. Les différences de conversion résultantes sont imputées sur les fonds propres, sans incidence sur le résultat.

La conversion de postes qui sont tenus en devises est effectuée selon la méthode du cours du jour de la clôture. Tous les actifs et dettes sont convertis au cours du jour de clôture du bilan. Les effets des ajustements de change sont enregistrés dans le compte de résultats. Les gains de change non réalisés sont également portés au compte de résultats.

Les transactions en devises sont (si la taxe sur la valeur ajoutée peut être déduite ou pour des opérations intersociétés) converties au cours moyen officiel de l'Administration fédérale des contributions du mois dans lequel la transaction a eu lieu. Les autres transactions en devises peuvent aussi être converties au cours actuel.

1.4. Concepts généraux de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis sur la base de la comptabilité d'engagement. En conséquence, les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés quand ils surviennent et non quand interviennent les flux monétaires correspondants. Cela signifie, entre autres, que les dépenses et les recettes sont comptabilisées et présentées dans la période à laquelle elles sont rattachées. Pour tous les actifs, il est contrôlé à la fin de l'année s'il existe des indices suggérant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (dépréciation). En cas de dépréciation avérée, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

1.5. Principes d'évaluation et de comptabilisation

Chiffre d'affaires

MCH Group réalise son chiffre d'affaires avec des foires et salons, des événements, des manifestations et des projets de construction de stands. Le chiffre d'affaires et les dépenses afférentes aux foires et salons, événements et manifestations sont inscrits dans le compte de résultats à la date à laquelle la manifestation a lieu. Le bénéfice provenant des projets de construction de stands est réalisé à la date de l'événement ou du transfert des profits et des risques de la livraison et/ou de la prestation de service à l'acheteur. Les acomptes versés par les clients ou à des fournisseurs pour des projets des exercices à venir sont inscrits dans les comptes transitoires.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme (échéance à moins de 90 jours). Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

Créances pour livraisons et prestations

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales nettes, c'est-à-dire déduction faite d'éventuelles dépréciations (ducroire). La valeur des créances est corrigée d'abord individuellement et ensuite sur la base des valeurs empiriques suivantes sans tenir compte du pays d'origine:

Échéance de la facture et correction de valeur en % du montant de la facture:

> 360 jours: 100%

181 - 360 jours: 50%

91 - 180 jours: 30%

61 - 90 jours: 15%

31 – 60 jours: 5%

00 – 30 jours: 2%

Non échue: 2 %

Stocks et travaux en cours

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de fabrication et de la valeur de cession nette. Les coûts de fabrication comprennent tous les coûts de matériel et de production directement imputables ainsi que les frais généraux engagés pour amener les stocks à leur emplacement actuel et pour les mettre dans leur état actuel. Si les coûts d'acquisition ou de fabrication dépassent la valeur de marché nette, il faut procéder à une correction de valeur (dépense) à hauteur de cette différence. Cette valeur est déterminée au moyen du prix de marché actuel. Les escomptes consentis sont déduits des charges de marchandises sous forme de réductions du prix d'achat. Les acomptes versés aux fournisseurs sont affectés aux stocks (en déduction de l'état des stocks) et publiés dans les explications relatives au bilan dans l'annexe. L'évaluation ultérieure est faite selon la méthode de la moyenne (méthode de suivi des coûts).

Travaux en cours

Les travaux en cours sont des contrats à long terme en rapport avec la construction de stands qui sont déterminés et évalués selon la méthode Completed Contract étant donné que les conditions pour la méthode Percentage of Completion ne sont pas remplies cumulativement. Les charges du contrat encourues pendant la durée de fabrication sont portées à l'actif en tant que travaux en cours et la comptabilisation en résultat du contrat à long terme n'a lieu qu'après le transfert des risques de la livraison et/ou de la prestation de service. Les pertes sont portées immédiatement au compte de résultats. Les acomptes reçus sont portés au bilan sans incidence sur le résultat. Ils sont compensés avec les contrats à long terme correspondants pour lesquels l'acompte a été versé.

Autres créances et prêts

Les autres créances (y compris les dépôts à terme ayant une échéance à plus de 90 jours) et prêts sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite d'éventuelles dépréciations.

Comptes transitoires

Les comptes transitoires sont évalués selon les principes s'appliquant respectivement aux créances et aux dettes. Les prestations externes et internes pour des foires et manifestations (à l'exception des travaux de construction de stands en cours) de l'année suivante enregistrées dans l'année de référence ainsi que les chiffres d'affaires non encore facturés de l'année de référence sont comptabilisés comme des actifs transitoires. Sont portées aux passifs transitoires les régularisations qui se composent de recettes déjà facturées pour des foires, manifestations, événements et construction de stands de l'année suivante ainsi que de factures de fournisseurs non encore reçues pour des biens ou services déjà obtenus. Les régularisations pour impôts sur les bénéfices courants sont également comptabilisées dans les passifs transitoires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de fabrication et évaluées en tenant compte des amortissements linéaires prévus et d'une éventuelle dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles commence le premier jour d'utilisation. Les immobilisations en cours ne sont donc pas amorties. La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation économique et est définie comme suit:

Terrains: pas d'amortissement

Bâtiments: 40 ans

Divers investissements dans l'extension des bâtiments et installations: 10 – 20 ans

Mobilier et équipements: 3 - 10 ans

Véhicules: 5 - 8 ans

Technique de sonorisation et d'éclairage: 5 – 10 ans

Matériel informatique: 3 – 5 ans

S'il est constaté que la durée d'utilisation du bien immobilisé change en raison du progrès technique, de l'état du bien ou du marché, la valeur résiduelle du bien immobilisé est amortie sur la nouvelle durée d'utilisation résiduelle prévue.

Les prestations d'accompagnement fournies par nos collaborateurs sur des investissements dans des immobilisations corporelles ne sont pas portées à l'actif en raison de leur nature (planifications générales). Les dépenses d'intérêts pendant une phase de construction d'une immobilisation corporelle sont portées à l'actif comme coûts d'acquisition ou de fabrication.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires et sans existence physique. Chez MCH Group, seuls des actifs incorporels acquis sont portés au bilan en utilisant les catégories suivantes (y compris la durée d'utilisation économique):

foires / salons et manifestations acquis: 3 - 5 ans

logiciels: 3 – 5 ans

Les actifs incorporels développés en interne (foires/salons, manifestations, logiciels ou autres valeurs immatérielles) ne sont pas portés à l'actif.

Dettes et emprunts

Les dettes et emprunts sont portés au passif à leur valeur nominale respective. Une dette ou un emprunt est considéré(e) comme étant à court terme si:

il ou elle vient à échéance dans les 12 mois qui suivent la date de clôture du bilan ou une sortie de fonds est probable de son fait dans le cadre de l'activité opérationnelle

Toutes les autres dettes sont à long terme.

Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est enregistré dans le bilan quand il répond à la définition d'un actif ou d'une dette. Le groupe se sert de contrats de change à terme ainsi que de swaps pour couvrir les risques de change. Il utilise en particulier des couvertures de flux de trésorerie pour réduire les risques de change de flux de trésorerie futurs très probables pour des ventes en monnaies étrangères. Tous les postes ouverts résultant de couvertures de flux de trésorerie à la date de clôture du bilan sont publiés dans l'annexe et comptabilisés dans les fonds propres via la réserve de couverture.

Engagements de prévoyance en faveur du personnel

Toutes les sociétés suisses de MCH Group sont affiliées à la fondation de prévoyance du groupe (Fondation de prévoyance du personnel de MCH Group), disposent de leur propre institution de prévoyance juridiquement indépendante ou d'une solution d'assurance complète LPP. Un éventuel bénéfice économique n'est pas porté à l'actif dans le bilan de MCH Group. S'il existe des réserves de cotisations patronales disponibles, elles sont enregistrées à l'actif. Les employés actifs et retraités peuvent percevoir des prestations de prévoyance ou des pensions de retraite. En ce qui concerne l'application de Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance», nous renvoyons à l'annexe 11.

Le plan de prévoyance de MC² assure tous les collaborateurs sous contrat de travail à durée indéterminée qui n'adhèrent pas à une organisation syndicale. Les collaborateurs adhérents peuvent verser une partie de leur revenu imposable comme cotisation s'ils travaillent pour l'entreprise depuis au moins un an.

Les employés actifs et retraités perçoivent différentes prestations de prévoyance ou pensions de retraite qui sont versées conformément aux prescriptions légales.

Provisions

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et engagements identifiables au moment de l'établissement du bilan. Les provisions sont portées au bilan quand il existe un engagement probable envers des tiers qui est imputable à un événement du passé (antérieur à la date de clôture du bilan) et que le montant de l'engagement peut être estimé. Le montant de la provision est fonction de la sortie de fonds attendue pour couvrir l'engagement, laquelle est réévaluée chaque année. Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus postérieurement à la date de clôture du bilan, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Un fait générateur d'obligation postérieur à la date de clôture du bilan a une influence sur les provisions lorsqu'il est clair que l'origine de l'événement est antérieure à la date de clôture du bilan.

Goodwill

Lors d'une acquisition, les actifs nets acquis sont évalués à leur valeur de marché. Le goodwill est calculé à partir des coûts d'acquisition qui sont supérieurs aux fonds propres de la société acquise. Le goodwill est directement compensé avec les fonds propres à la date de l'acquisition. Cela est permis selon les Swiss GAAP RPC à condition que les effets d'une activation théorique et d'un amortissement théorique sur les fonds propres et le goodwill soient présentés séparément dans la rubrique fonds propres et dans l'annexe. Le goodwill est théoriquement amorti sur 5 ans. S'il existe une dépréciation du goodwill, elle est présentée dans l'annexe.

Actions propres

Les actions propres sont évaluées aux valeurs d'acquisition. Elles sont portées comme poste négatif dans la rubrique «Fonds propres» du bilan.

Impôts

Lors de l'enregistrement des répercussions fiscales actuelles et futures, il est fait une différence entre impôts sur les bénéfices courants et impôts sur les bénéfices différés. Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés conformément aux prescriptions relatives à la détermination du bénéfice imposable et enregistrés comme dépense. Les impôts différés sont comptabilisés dans les passifs transitoires. Les impôts différés proviennent des différences d'évaluation entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscalement déterminantes et sont déterminés en conséquence. La détermination annuelle des impôts différés est basée sur une approche orientée bilan et tient compte en principe de toutes les répercussions fiscales futures. Les impôts sur les bénéfices différés sont calculés sur la base du taux d'imposition escompté applicable à l'objet fiscal considéré. Les impôts différés sont présentés dans les provisions à long terme. Les créances fiscales différées pour des pertes fiscales reportées ne sont activées que s'il est considéré comme probable que suffisamment de bénéfices imposables seront réalisés dans le futur pour compenser les pertes fiscales reportées.

Subventions

Dans le cadre du projet «Nouveau complexe de halles de Messe Basel», différentes subventions (entre autres contributions d'investissement à fonds perdus) ont été accordées par les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Zurich ainsi que ville de Zurich). Les immobilisations corporelles à l'actif sont créditées du montant de subvention correspondant. Au cours de l'exercice 2012, MCH Foire Suisse (Bâle) SA a obtenu du canton de Bâle-Ville un prêt garanti par hypothèque, non remboursable, d'un montant de 50 millions de CHF comme contribution au financement à fonds perdu, sur une durée de 20 ans et assorti de l'obligation de poursuivre l'exploitation du Congress Center Basel (CCB) pendant 20 ans, qui est amorti chaque année (pour la première fois dans l'exercice 2013) d'un montant de 2,5 millions de CHF (en contrepartie du montant de subvention annuel de 2,5 millions de CHF).

2. Liquidités

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF 1000	CHF 1000
Caisse, Poste	21 049	18 790
Banque	81 519	80 211
Dépôts à terme	13 319	131 804
Total liquidités	115 887	230 805

3. Créances pour livraisons et prestations

31.12.2017	31.12.2016
CHF 1000	CHF 1000
85 345	78 509
-4 307	
81 038	73 363
31.12.2017	31.12.2016
CHF 1000	CHF 1000
33 668	38 526
31 171	8 754
20 506	31 229
85 345	78 509
	CHF 1000 85 345 -4 307 81 038 31.12.2017 CHF 1000 33 668 31 171 20 506

4. Stocks et travaux en cours

31.12.2017	31.12.2016
CHF 1000	CHF 1000
2 750	335
-995	-
12 784	6 854
-80	-807
-662	-1 388
13 797	4 994
	CHF 1000 2 750 -995 12 784 -80 -662

5. Dettes pour livraisons et prestations

	31.12.2017 CHF 1000	31.12.2016 CHF 1000
Dettes pour livraisons et prestations	25 375	16 660
Total dettes pour livraisons et prestations	25 375	16 660

6. Actifs et passifs transitoires

Structure des actifs transitoires	31.12.2017	31.12.2016
	CHF 1000	CHF 1000
Foires/salons et manifestations	27 601	27 785
Chiffres d'affaires non encore facturés pour construction de stands	10 498	279
Loyers payés d'avance	2 184	848
Divers	3 104	6 608
Total actifs transitoires	43 387	35 520
Structure des passifs transitoires	31.12.2017	31.12.2016
	CHF 1000	CHF 1000
Prestations facturées en avance pour foires/salons, manifestations et construction de stands	103 160	115 992
Contrats clients à long terme	_	-1 517
Acomptes sur contrats clients à long terme	15 397	3 060
Personnel	10 342	12 933
Régularisation pour impôts courants	1 359	460
Divers	8 182	5 927
Total passifs transitoires	138 440	136 855

Le montant des actifs et passifs transitoires dépend surtout du cycle des foires et salons. Au 31 décembre 2017, il s'agit essentiellement des foires et salons suivants de l'année 2018: Swissbau, Baselworld, muba, Giardina et SWISS-MOTO. Des prestations propres de 12,1 millions de CHF (année précédente: 9,2 millions de CHF) pour foires/salons et manifestations ont été comptabilisées dans les actifs transitoires.

7. Prêts

	31.12.2017 CHF 1000	31.12.2016 CHF 1000
Autres prêts	229	164
Total prêts	229	164

8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableaux des immobilisations CHF 1000	Terrains	Bâtiments et installations	Immobilisations en cours	Mobilier, véhicules, matériel informatique, technique de sonorisation et d'éclairage	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs d'acquisition au 1.1.2016	10 650	907 440	773	137 791	8 945	1 065 599
Valeurs amorties 1)	_	-2 742		-42		-2 784
+ Entrées	_	1 593	89	8 758	3 867	14 307
Reclassifications	_	_		456	-456	_
- Sorties	_			-43		-43
Valeurs d'acquisition au 31.12.2016	10 650	906 291	862	146 920	12 356	1 077 079
Amortissements cumulés au 1.1.2016	_	-375 843				-476 649
+ Sorties d'amortissements cumulés 1)	-	2 742	-	42	-	2 784
– Amortissements exercice 2016	_	-31 418	_	-10 632	-2 444	-44 494
– Dépréciations 2016	_	-325			-2 540	-2 865
Total amortissements cumulés au 31.12.2016	_	-404 844	_	-104 708	-11 672	-521 224
Valeur comptable nette au 31.12.2016	10 650	501 447	862	42 212	684	555 855
Valeurs d'acquisition au 1.1.2017	10 650	906 291	862	146 920	12 356	1 077 079
Valeurs amorties 1)	_	0	0	-2 544	-397	-2 941
+ Entrées	_	3 601	65	5 476	4 136	13 278
Reclassifications	_	_		-244	244	0
Différences de conversion	_	29		-137	24	-84
Modification du périmètre de consolidation	_	7 681		13 198	3 869	24 748
- Sorties	_			-147		-149
Valeurs d'acquisition au 31.12.2017	10 650	917 602	927	162 522	20 230	1 111 931

Amortissements cumulés au 1.1.2017	_	-404 844	_	-104 708	-11 672	-521 224
+ Sorties d'amortissements cumulés 1)	_	0	_	2 544	397	2 941
- Amortissements exercice 2017	_	-31 669	_	-12 236	-1 389	-45 294
– Dépréciations 2017	_	-96 634	_	-5 007	-835	-102 476
Reclassifications	_	_	_	215	-215	0
Différences de conversion		-10		51	-2	39
Modification du périmètre de consolidation	_	-6 432	_	-10 519	-3 621	-20 572
Total amortissements cumulés au 31.12.2017	_	-539 589	_	-129 660	-17 337	-686 586
Valeur comptable nette au 31.12.2017	10 650	378 013	927	32 862	2 893	425 345

¹⁾ Au terme de la durée d'amortissement, la valeur d'acquisition ou de fabrication est compensée avec les amortissements cumulés, à condition que le bien n'est plus en service.

Amortissements	2017	2016
	CHF 1000	CHF 1000
Amortissements réguliers bâtiments et installations fixes	31 669	31 418
Amortissements réguliers autres immobilisations	12 236	10 632
Amortissements exceptionnels autres immobilisations corporelles	5 007	_
Amortissements exceptionnels bâtiments et installations fixes	96 634	325
Total amortissements immobilisations	145 546	42 375
Amortissements réguliers biens incorporels	1 389	2 444
Amortissements exceptionnels biens incorporels	835	2 540
Total amortissements biens incorporels	2 224	4 984
Total amortissements	147 770	47 359
Valeurs pour l'assurance incendie	31.12.2017	31.12.2016
	CHF 1000	CHF 1000
Bâtiments, installations fixes	1 158 570	1 175 175
Autres immobilisations	216 609	270 660

Les hypothèques en cours du groupe sur le site de Zurich s'élèvent à 32,5 millions de CHF (année précédente: 32,5 millions de CHF), sur le site de Bâle à 37,5 millions de CHF (année précédente: 40,0 millions de CHF). Les valeurs comptables correspondantes des bâtiments grevés d'une hypothèque sur le site de Zurich s'élèvent à 46,0 millions de CHF (année précédente: 48,5 millions de CHF), sur le site de Bâle à 14,0 millions de CHF (année précédente: 20,9 millions de CHF).

Conformément à l'arrêté du Grand Conseil du 12 mars 2008 concernant le concept de financement du nouveau complexe de halles de Messe Basel (anciennement Centre de foires Bâle 2012), en garantie du prêt hypothécaire non remboursable de 50 millions de CHF que MCH Foire Suisse (Bâle) SA a obtenu comme contribution au financement (à fonds perdu), une cédule hypothécaire nominative du même montant a été constituée aux dépens des deux bâtiments du Congress Center Basel et du Musical Theater Basel.

La dépréciation sur les bâtiments et installations fixes ainsi que sur les autres immobilisations corporelles et incorporelles résulte du contrôle de l'évaluation des installations à Bâle. Une analyse de la valeur des halles de foire à Bâle réalisée dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2017 a montré la nécessité d'une correction de cette valeur en raison de la réduction du format de Baselworld 2018. Différences de conversion.

9. Participations

Participations dans filiales	Siège	Objet			Capital social	Participation au		Capital social	Participation au 31.12.2016
					au	31.12.2017		au	en %
					12.2017 en 1000	en %		12.2016 en 1000	
MCH Foire Suisse (Bâle) SA	Bâle	Foires/salons et congrès	A	CHF	40 000	100.0	CHF	40 000	100.0
MCH Foire Suisse (Zurich) SA	Zurich	Foires/salons et congrès	A	CHF	13 720	100.0	CHF	13 720	100.0
MCH Beaulieu Lausanne SA	Lausanne	Foires	A	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Winkler Livecom AG	Wohlen	Technique événementielle	A	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Expomobilia AG	Effretikon	Construction de stands	A	CHF	300	100.0	CHF	300	100.0
Techno Fot AG	Effretikon	Impression numérique	D	CHF	400	100.0	CHF	400	100.0
Rufener events Ltd.	Zurich	Management événementiel	Α	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Oceansalt LLC	Zurich	Design	E	CHF	20	100.0	CHF	20	100.0
MCH Global AG ¹⁾	Bâle	Live Marketing Solutions	Α	CHF	100	100.0	CHF	50	100.0
Art, Kunstmesse AG, in Basel	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
Swisstech Fachmesse AG	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
Natura, Internationale Fachmesse und Kongresse AG	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
Ineltec Fachmesse AG	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
Swissdata, Fachmesse für Datenverarbeitung AG	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
Orbit Fachmessen AG	Bâle	Société de protection du nom	В	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Esthetica SA	Lausanne	Société de protection du nom	F	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Exhibit & More AG	Fällanden	Foires/salons	G	CHF	50	100.0	CHF	50	100.0
UAI Holding AG	Fällanden	Sub-holding	B	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0
Design Miami Basel AG ²⁾	Bâle	Foires/salons	В	CHF	500	50.0	CHF	500	50.0
Art Basel U.S. Corp.	Miami	Foires/salons	В	USD	100	100.0	USD	100	100.0
Asian Art Fairs Ltd.	Hong Kong	Foires/salons	В	HKD	1	100.0	HKD	1	100.0
Reflection Marketing AG	Wallisellen	Conseil Marketing Stratégique	D	CHF	100	100.0	CHF	100	100.0

Seventh Plane Networks Pvt. Ltd.	New Delhi	Foires/salons	В	INR	300	60.3	INR	300	60.3
Expomobilia MCH Global Shanghai Ltd.	Shanghai	Construction de stands	D	RMB	1 360	100.0	RMB	1 360	100.0
MCH US Corp.	Delaware	Live Marketing Solutions	A	USD	30 000	100.0	USD	-	_
Creative Management Services, Inc.	Missouri	Live Marketing Solutions	Н	USD	0	98.0	USD	-	-
Creative Management Services, LLC	Delaware	Live Marketing Solutions	ī	USD	45	98.0	USD	-	_
Creative Management Services II, LLC	Missouri	Live Marketing Solutions	K	USD	0	98.0	USD	-	_
Creative Management Holding GmbH	Hilden	Live Marketing Solutions	K	EUR	25	98.0	EUR	-	_
MC2 Europe GmbH ³⁾	Hilden	Live Marketing Solutions	L	EUR	200	49.0	EUR	-	
Masterpiece London Ltd.	London	Foires/salons	В	GPB	19	67.5	GBP	-	-
Participations dans sociétés associées	Siège	Objet		31.1	Capital social au 2.2017 in 1000	Participation au 31.12.2017 en %	31.1	Capital social au 2.2016 n 1000	Participation au 31.12.2016 en %
Parkhaus Messe Zürich AG	Zurich	Services de stationnement	С	CHF	5 000	20.0	CHF	5 000	20.0
metron Vilshofen GmbH	Vilshofen	Construction de stands	A	EUR	140	20.0	EUR	140	20.0
art.fair International GmbH	Cologne	Foires/salons	В	EUR	25	25.1	EUR	-	
Participations minoritaires	Siège	Objet		31.1	Capital social au 2.2017	Participation au 31.12.2017 en %	31.1	Capital social au 2.2016 n 1000	Participation au 31.12.2016 en %
Design Miami II LLC	Miami	Foires/salons	В	USD	430	10.0	USD	430	10.0

Anciennement société de protection du nom Igeho, Internationale Fachmesse AG, transférée en 2016 de MCH Foire Suisse (Bâle) SA à MCH Group SA.

La valeur comptable des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence se compose comme suit:

²⁾ La société Design Miami Basel AG est contrôlée par MCH Foire Suisse (Bâle) SA.

³⁾ La société MC2Europe GmbH est contrôlée par Creative Management Holding GmbH en vertu d'un accord contractuel.

A Société détenue directement par MCH Group SA.

B Société détenue par MCH Foire Suisse (Bâle) SA.

C Société détenue par MCH Foire Suisse (Zurich) SA.

D Société détenue par Expomobilia AG.

E Société détenue par Rufener events Ltd.

F Société détenue par MCH Beaulieu Lausanne SA.

G La société UAI Holding AG, qui est détenue à 100 % par MCH Foire Suisse (Bâle) SA détient 60 % d'Exhibit & More AG. Les 40 % restants d'Exhibit & More AG sont détenus directement par MCH Foire Suisse (Bâle) SA.

H Société détenue par MCH US Corp.

I Société détenue par Creative Management Services, Inc.

K Société détenue par Creative Management Services, LLC.

L Société détenue par Creative Management Holding GmbH. Les sociétés des points H à L appartiennent au sous-groupe MC2.

Structure	31.12.2017	31.12.2016
	CHF 1000	CHF 1000
Parkhaus Messe Zürich AG	1 711	1 708
metron Vilshofen GmbH	166	613
art.fair International GmbH	69	
Total	1 946	2 321

Modifications du périmètre de consolidation

MCH Foire Suisse (Bâle) SA a acquis au 1er août 2016 une participation majoritaire de 60,3 % dans Seventh Plane Networks Pvt. Ltd., New Delhi, Inde et pris à la même date le contrôle de la société. La première consolidation a eu lieu par conséquent également à cette date. MCH Foire Suisse (Bâle) a le droit d'acquérir des parts supplémentaires de Seventh Plane Networks Pvt. Ltd., New Delhi, Inde. Seventh Plane Networks Pvt. Ltd. organise la foire d'art annuelle Indian Art Fairs à New Delhi. À la date d'acquisition dans l'exercice 2016, Seventh Plane Networks Pvt. Ltd., New Delhi, Inde avait des liquidités de 0,2 million de CHF, d'autres créances à court terme de 1,4 million de CHF, des actifs immobilisés de 0,1 million de CHF ainsi qu'un passif de 1,1 million de CHF. Les actifs nets acquis, évalués à leur valeur vénale, s'élèvent donc à 0,6 million de CHF au 1er août 2016. MCH Foire Suisse (Bâle) SA a le droit d'acquérir des parts supplémentaires de Seventh Plane Networks Pvt. Ltd.

MCH Foire Suisse (Bâle) SA a acquis le 1er janvier 2017 25,1 % du capital d'art.fair International GmbH, Cologne (Allemagne). art.fair International GmbH organise chaque année la foire d'art ART DÜSSELDORF. MCH Foire Suisse (Bâle) SA a le droit d'augmenter successivement sa participation minoritaire.

MCH US Corp. a acquis le 30 avril 2017 100 % des actions de MC², New York (USA), et pris à la même date le contrôle de la société. Dans un second temps, 2 % des parts ont été vendus à la direction locale. A la date d'acquisition, MC² avait des liquidités de 1,3 millions de CHF, d'autres créances à court terme de 38,4 millions de CHF, des actifs immobilisés de 4,0 millions de CHF ainsi qu'un passif de 23,2 millions de CHF. Les actifs nets acquis, évalués à leur valeur vénale, s'élèvent donc à 20,5 millions de CHF au 30 avril 2017. Un droit de rachat permet à MCH Group SA de racheter, à partir du 30 avril 2020, indirectement via la société intermédiaire, les parts dans Creative Management Services LLC qui sont détenues par la direction. De même, MCH Group SA peut être contraint de racheter, indirectement via la société intermédiaire, à toute personne de la direction, sa part respective dans Creative Management Services LLC.

MCH Foire Suisse (Bâle) SA a acquis le 30 novembre 2017 67,5 % des actions de Masterpiece London Ltd. et pris à la même date le contrôle de la société. A la date d'acquisition, Masterpiece London avait des liquidités de 0,5 million de CHF, d'autres créances à court terme de 0,8 million de CHF, des actifs immobilisés de 0,0 million de CHF ainsi qu'un passif de 0,7 million de CHF. Les actifs nets acquis, évalués à leur valeur vénale, s'élèvent donc à 0,6 million de CHF au 30 novembre 2017. MCH Foire Suisse (Bâle) SA aura le droit d'acquérir, après l'enregistrement des comptes annuels 2023 vérifiés, les actions restantes de Masterpiece London Ltd.

10. Provisions

CHF 1000	Stock au 01.01.2016	Constitution	Utilisation	Dissolution	Modifications du périmètre de consolidation et reclassifications	Stock au 31.12.2016	dont à court terme
Remise en état parkings	800					800	0
Fonds de rénovation Theater 11	2 043	201	-402			1 842	0
Restructuration	2 245		-178	-160		1 907	1 907
Provisions diverses	3 950	1 823	-170	-1 238		4 365	264
Provision pour impôts différés (cf. point 15)	2 413	347		_		2 756	0
Total provisions	11 451	2 371	– 753	-1 398	-1	11 670	2 171
CHF 1000	Stock au 01.01.2017	Constitution	Utilisation	Dissolution	Modifications du périmètre de consolidation et reclassifications	Stock au 31.12.2017	dont à court terme
Remise en état parkings	800					800	0
Fonds de rénovation Theater 11	1 842	202		_		2 044	0
Restructuration	1 907	17 723	-411	-		19 219	6 971
Provisions diverses	4 365	3 926		-3 531	3 181	7 941	534
Provision pour impôts différés (cf. point 15)	2 756	27	-90	_		2 693	0
Total provisions	11 670	21 878	– 501	-3 531	3 181	32 697	7 505

Un montant de 0,8 million de CHF (année précédente: 0,8 million de CHF) est prévu pour des engagements contractuels pour les travaux de rénovation des parkings à usage des foires sur le site de Zurich. La provision relative au fonds de rénovation du Theater 11 est alimentée chaque année à hauteur de 200 KCHF augmentés du taux d'inflation. Ce fonds sert à financer les travaux d'entretien du Theater 11. Cette obligation résulte des accords avec le cédant du droit de superficie, selon lesquels les fonds restants du fonds de rénovation lui reviendront au retour du droit de superficie.

Les coûts de restructuration, constitués durant l'exercice 2014 et déjà partiellement employés durant les exercices 2015 et 2017 dans une filiale des divisions Exhibitions/Venues contiennent les coûts à prévoir pour le plan social. Une provision supplémentaire de 17,7 millions de CHF a été constituée dans le cadre de l'optimisation structurelle et organisationnelle sur le marché national des foires et événements. Les provisions ont été escomptées avec un taux d'intérêt pondéré en fonction des risques de 6,1%.

Les autres provisions contiennent des pénalités, au cas où des stands ne pourraient pas être mis en service à temps, de 0,3 million de CHF (année précédente: 1,3 million de CHF).

Une provision d'un montant de 0,9 million de CHF, constituée en 2016, concernant la remise tardive d'une structure événementielle a pu être dissoute durant l'exercice. La provision pour sinistres survenus (année précédente: 0,8 million de CHF) a également pu être dissoute.

Les autres provisions résultent de lacunes de couverture de caisses de pension (0,6 million de CHF), sont des provisions générales concernant de possibles demandes de remboursement (4.0 millions de CHF) et des provisions diverses d'un montant de 3,3 millions de CHF (année précédente: 0.8 million de CHF).

11. Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Réserve de cotisations patronales (AGBR)	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan	Constitution	Utilisation	Rémunération	Modification du périmètre de consolidation	Bilan	Résultat AGBR dans les charges de personnel	s les charges de personnel
CHF 1000	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	2016	2016	2016	2016	31.12.2015	2016	2015
Institution de prévoyance	780		780				1	780	1	1
Total	780	1	780		1		1	780	ı	1
Bénéfice économique et charges de prévoyance		Excédent / insuffisance de couverture	Bénéfice économique de MCH Group	nique de MCH Group		Variation par rapport à l'année précédente	pport à l'année précédente	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	s prévoyance dans les charges de personnel
CHF 1000		31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015			2016	2016	2016	2015
Plans de prévoyance avec excédent		31 000	1	ı			I	5 878	5 878	6 115
Plans de prévoyance avec insuffisance de couverture		-1 100	I	I			I	553	553	564
Total		29 900		I			I	6 431	6 431	6 6 6 7 9
Réserve de cotisations patronales (AGBR)	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Bilan	Constitution	Utilisation	Rémunération	Modification du périmètre de consolidation	Bilan	Résultat AGBR dans les charges de personnel	s les charges de personnel

Réserve de Valeur nominale cotisations patronales (AGBR)	iale Renonciation à l'utilisation	Bilan	Constitution	Utilisation	Utilisation Rémunération	Modification du périmètre de consolidation	Bilan	Résultat AGBR dan	is les charges de personnel
31.12.2017	31.12.2017	31.12.2017	2017	2017	2017	2017	31.12.2016	2017	2016
Institution de prévoyance	780	780				1	780	1	1
Total		780	ı	1	ı	ı	780	1	1
Bénéfice économique et charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture	Bénéfice économique de MCH Group	mique de MCH Group		Variation par ra	Variation par rapport à l'année précédente	Cotisations ajustées à la période	Charges de	prévoyance dans les charges de personnel
CHF 1000	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016			2017	2017	2017	2016
Plans de prévoyance avec excédent	38 000		I			1	6 042	6 042	5 878
Plans de prévoyance avec insuffisance de couverture	-322		1				476	476	553
Total	37 678	ı	'			1	6 518	6 518	6 431

La Fondation de prévoyance du personnel de MCH Group (désignée ci-après par caisse de pension) est indépendante du groupe. Elle est financée essentiellement par les cotisations salariales et patronales. L'adhésion à la caisse de pension est obligatoire pour les collaborateurs de MCH Group SA, de MCH Foire Suisse (Bâle) SA, de MCH Foire Suisse (Zurich) SA, d'Expomobilia AG, de Techno Fot AG, de Rufener events Ltd., de Winkler Livecom AG, d'Oceansalt LLC et de MCH Global AG sous contrat de travail à durée indéterminée. Elle ouvre droit à des prestations en cas de départ à la retraite, d'incapacité de travail, de décès et à d'autres prestations. La caisse de pension repose depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations.

Les sociétés affiliées versent une cotisation totale s'élevant à 150 % du montant des cotisations incombant aux membres. Les dépenses pour l'exercice 2017 se sont élevées à 5,9 millions de CHF (année précédente: 5,7 millions de CHF). Un expert dresse au moins tous les trois ans un bilan de technique actuarielle qui repose actuellement sur les bases techniques LLP 2015 (2,0%). Le dernier bilan de technique actuarielle a été dressé le 1er janvier 2015. Le capital de couverture est calculé chaque année. Le degré de couverture par rapport au patrimoine net de la caisse de pension au 31 décembre 2017 est de 119,0% (année précédente: 116,9%). Le montant total de la réserve de cotisations patronales au 31 décembre 2017 est de 0,8 million de CHF (année précédente: 0,8 million de CHF).

L'institution de prévoyance semi-autonome Caisse de pension en faveur du personnel de Beaulieu Exploitation SA repose sur la primauté des prestations et assure tous les collaborateurs sous contrat de travail à durée indéterminée. Elle ouvre droit à des prestations en cas de départ à la retraite, d'incapacité de travail, de décès et à d'autres prestations. MCH Beaulieu Lausanne SA verse, en tant que seule société affiliée, une cotisation totale s'élevant à 150 % (année précédente: 200 %) du montant des cotisations incombant aux membres.

Les dépenses pour l'exercice 2017 se sont élevées à 0,5 million de CHF (cotisations réglementaires 0,3 million de CHF, cotisation d'assainissement 0,2 million de CHF) (année précédente: 0,6 million de CHF). Les bases techniques LLP 2015 (2,0 %) servent de fondement au calcul annuel du degré de couverture qui est de 98,8 % au 31 décembre 2017 (année précédente: 95,0 %). Conformément à une décision du Conseil de fondation, un changement de primauté en faveur de la primauté des cotisations a été effectué le 1er janvier 2016 et le taux d'intérêt technique abaissé en même temps à 2,75 %. Conformément à la décision du Conseil de fondation du 31 janvier 2018, l'employeur a versé une cotisation d'assainissement de 160 kCHF pour l'année de référence 2017.

Les collaborateurs de Reflection Marketing AG, Wallisellen, bénéficient d'une solution d'assurance complète. Les collaborateurs d'Exhibit & More AG sont assurés auprès d'AXA-Winterthur avec une solution d'assurance complète. Le degré de couverture des deux solutions de prévoyance est de 100 %.

MC² cotise à des plans de prévoyance collectifs qui prévoient des versements de pensions aux retraités.

La contribution totale s'est élevée à moins de 5 % des dépenses de personnel durant l'exercice 2017. La base du calcul annuel est la loi sur la retraite des salariés (Pension Protection Act). Le rapport de situation actuelle du plan est certifié chaque année par l'actuaire. Les organismes dans la zone rouge sont financés à moins de 65 %, ceux de la zone jaune à moins de 80 % et ceux de la zone verte à au moins 80 %. Le tableau suivant montre si le FIP (financial improvement plan) ou le RP (rehabilitation plan) sont en attente ou déjà mis en œuvre. Les principaux plans de prévoyance sont également visibles.

Plan de pension	Numéro EIN	Statut de la zone de pension	Pension Zone année précedente	Statut du plan	Contributions 2017 in 1000 CHF	Date effective du contrat
Western Conference of Teamsters	91-6145047	vert	vert	non	207	31.05.2021
Chicago Carpenters Trust Fund	36-6130207	vert	vert	non	265	31.05.2020
Other plans					500	
Total					972	

Dans les solutions de prévoyance collectives, les actifs sont disponibles pour fournir des prestations aux employés d'autres employeurs. Les employeurs sont également solidaires pour les engagements non couverts. En outre, la société peut être responsable de prestations de libre passage non couvertes en cas de résiliation ou de démission. Le groupe a démissionné du Central States Southeast and Southwest Areas Pension Fund. La demande de remboursement du montant versé équivalent à 0,5 million de CHF a été déposée. En attendant son examen par l'actuaire, une réserve de l'équivalent de 0,2 million de CHF a été constituée. La société n'a pas l'intention de démissionner ou de résilier un plan.

Au 31 décembre 2017, environ 16 % des dépenses de personnel ont été utilisées pour du personnel syndiqué qui relève de 12 conventions collectives. Celles-ci sont valables de 2018 à 2021. D'ici là, les accords devront être renouvelés ou renégociés.

Il existe au 31 décembre 2017 des dettes d'un montant de 0,0 million de CHF (année précédente: 0,8 million de CHF) à l'égard des institutions de prévoyance.

12. Recettes d'exploitation par divisions et marchés géographiques

Chiffre d'affaires par Divisions 2016 CHF 1000	En Suisse	A l'étranger, 1) foires & salons MCH 2) clients suisses	A l'étranger, clients étrangers	Total
Division Exhibitions	284 097	48 806 1)	_	332 903
Division Venues	41 900	_	_	41 900
Division Live Marketing Solutions	53 227	4 300 2)	7 990	65 517
Total chiffre d'affaires par Division	379 224	53 106	7 990	440 320
Chiffre d'affaires par Divisions 2017 CHF 1000	En Suisse	A l'étranger, 1) foires & salons MCH 2) clients suisses	A l'étranger, clients étrangers	Total
Division Exhibitions	238 331	56 555 ¹⁾	_	294 886
Division Venues	36 892		_	36 892
Division Live Marketing Solutions	55 103	5 889 2)	100 566	161 558
Total chiffre d'affaires par Division	330 326	62 444	100 566	493 336

Aucun concurrent direct suisse ou international ne divulgue aujourd'hui de résultats sectoriels ou n'est tenu de divulguer les chiffres et résultats sectoriels de manière comparable. Pour cette raison, MCH Group renonce à une présentation des résultats sectoriels car une image détaillée de la structure de coûts et de recettes de la société pourrait occasionner une perte de compétitivité par rapport à la concurrence.

13. Personnel

	2017	2016
Postes à temps plein	834	588

Pour les tâches de service, du personnel temporaire est également employé et affecté aux caisses, au vestiaire, au gardiennage, au secrétariat, etc.

Les postes à temps plein sont calculés proportionnellement, MC² huit mois et Masterpiece London un mois.

14. Résultat financier

Produits financiers	2017	2016
Troduits illianciers	CHF 1000	CHF 1000
Produit d'intérêts	80	33
Gains de change	1 441	808
Total produits financiers	1 521	841
Charges financières	2017 CHF 1000	2016 CHF 1000
Intérêts du capital emprunté	3 745	3 971
Pertes de change	298	1 016
Frais bancaires et de cartes de crédit	1 321	829
Total charges financières	5 364	5 816
Résultat financier net	–3 843	-4 975

Les charges d'intérêts (intérêts du capital) sont les frais de financement des emprunts d'exploitation ainsi que diverses autres dépenses d'intérêts.

15. Impôts

	2017	2016
	CHF 1000	CHF 1000
Impôts sur les bénéfices courants	2 329	1 917
Impôts sur les bénéfices différés	-168	344
Total impôts sur les bénéfices	2 161	2 261
	2017 CHF 1000	2016 CHF 1000
Total pertes fiscales reportées au 01.01	10 743	12 102
Variation pertes reportées dans le bilan fiscal	3 100	-1 359
Total pertes fiscales reportées au 31.12	13 843	10 743
Influence de la variation de pertes reportées sur l'impôt sur les	2017 CHE 1000	
bénéfices	CHF 1000	CHF 1000
·		2016 CHF 1000 2 500
bénéfices Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes	CHF 1000	CHF 1000
bénéfices Impôt sur les bénéfices avant prise en compte des pertes reportées	CHF 1000 1 394	CHF 1000 2 500

Le taux d'imposition moyen appliqué par rapport au résultat ordinaire est de -2,0 % (année précédente: 6,2 %)

En raison d'un accord fiscal avec le canton de Bâle-Ville, les impôts sur les bénéfices sont non significatifs pour MCH Foire Suisse (Bâle) SA. Il n'existe pas d'accords fiscaux spéciaux pour les autres sociétés du groupe. À partir de 2021, l'activité de foires et salons partiellement exonérée à Bâle, sera également assujettie à l'impôt. La date de ce changement de pratique coïncide avec le remboursement du prêt accordé par Bâle-Ville à MCH Foire de Bâle pour le nouveau complexe de halles construit en 2013.

Les impôts différés sont calculés dans toutes les sociétés (sauf MCH Foire de Bâle) avec le taux d'imposition effectivement applicable de 18 à 21 %. Dans l'exercice 2017, les pertes fiscales reportées ont augmenté de 3,1 millions de CHF à 13,8 millions de CHF.

Au 31 décembre 2017 et 2016, aucun avoir fiscal différé résultant de pertes fiscales reportées n'a été mis à l'actif.

16. Goodwill

Conformément aux principes de consolidation, MCH Group compense directement avec les fonds propres le goodwill acquis à la date de la première consolidation ou de l'acquisition.

La valeur comptable nette théorique du goodwill se compose des sociétés acquises Asian Art Fairs Limited, Reflection Marketing AG, Seventh Plane Networks Pvt. Ltd., Creative Management Services, Inc. (ou sous-groupe MC²), art.fair International, Düsseldorf ainsi que Masterpiece London Ltd.

L'activation du goodwill, sous l'hypothèse d'une période d'amortissement de 5 ans, aurait produit les valeurs suivantes:

Publication supplémentaire en cas de goodwill imputé sur les fonds propres	2017 CHF 1000	2016 CHF 1000
Résultat après impôts		34 336
Amortissement théorique du goodwill	-13 289	-2 495
Résultat après impôts en cas d'enregistrement du goodwill	-123 633	31 841
Valeur d'acquisition du goodwill		
Situation au 01.01	13 874	13 031
Entrées	94 133	843
Valeurs amorties	_	_
Situation au 31.12	108 007	13 874
Amortissements cumulés du goodwill		
Situation au 01.01	9 757	7 262
Amortissement régulier	13 289	2 495
Sorties d'amortissements cumulés	_	_
Situation au 31.12	23 046	9 757
Fonds propres au 31.12	233 701	438 975
• •		
Valeur comptable nette théorique du goodwill	84 961	4 117

17. Engagements non portés au bilan

CHF 1000	Exigibles à moins d'un an	Exigibles à 2 - 5 ans	Exigibles à plus de 5 ans	Total
Contrats de location locaux professionnels	7 132	14 378		21 510
Contrats de location et de maintenance informatique	89	102		191
Engagements de leasing véhicules	15	8		23
Intérêts du droit de superficie	2 099	8 395	66 788	77 282
Au 31.12.2016	9 335	22 883	66 788	99 006
Contrats de location locaux professionnels	10 873	30 360	1 480	42 713
Contrats de location et de maintenance informatique	220	278		498
Engagements de leasing véhicules	429	256	_	685
Intérêts du droit de superficie	2 099	8 220	65 138	75 457
Au 31.12.2017	13 621	39 114	66 618	119 353

18. Instruments financiers dérivés

1000 CHF	Valeur du contrat 2017	Valeur du contrat 2016	Valeur portée à l'actif 2017	Valeur portée à l'actif 2016	Objectif de détention
			2012		
				2012	
Opérations à terme en devises	18 893	23 125	257	66	Couverture
Total instruments financiers dérivés	18 893	23 125	257	66	

Des opérations à terme (couverture des risques de change) ont été conclues pour couvrir les chiffres d'affaires futurs en monnaies étrangères.

19. Emprunts

Au 31.12.2016	Bilan	Intérêts sur le capital	Taux d'intérêt	dont garanti par hypothèque	Echéance
	CHF 1 000	CHF 1 000		CHF 1 000	
Emprunts et crédits à taux fixe à court terme auprès de tiers et de banques	211	389	1.25%		
Emprunts et crédits à taux fixe à court terme auprès d'actionnaires (canton de Bâle- Ville)	50 000	340	0.68%		06.06.2017
Emprunt garanti par hypothèque, non remboursable (à fonds perdu)	2 500			2 500	08.07.2017
Total emprunts à court terme (moins d'un an)	52 711	729		2 500	
Emprunts et crédits à taux fixe à long terme auprès de tiers et de banques	47 160	1 061	1.25%-2.32%		01.09.2022 resp. 05.01.2037 obligation d'amortissement annuelle CHF 0.2 Mio.
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (canton de Bâle-Ville)	35 000	818	2.34%		01.07.2020
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (cantons de Bâle-Compagne)	35 000	1 050	3%		15.03.2021
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (canton de Zurich)	16 000	320	2%	16 000	28.06.2021 resp. 30.06.2031
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (ville de Zurich)	16 500	330	2%	16 500	01.07.2021 resp. 30.06.2031
Emprunts sans intérêts auprès d'actionnaires (cantons BS, BL) ¹⁾	60 000				à partir du 09.06.2020 resp. 08.09.2020 amortissement annuel de CHF 3 Mio.
Emprunt hypothécaire non remboursable (à fonds perdus)	37 500			37 500	dernière tranche d'amortissement 06.07.2032
Total emprunts à long terme (plus d'un an)	247 160	3 579		70 000	
Total emprunts au 31.12.2016	299 871	4 308		72 500	

Au 31.12.2017	Bilan	Intérêts sur le capital	Taux d'intérêt	dont garanti par hypothèque	Echéance
	CHF 1 000	CHF 1 000		CHF 1 000	
Emprunts et crédits à taux fixe à court terme auprès de tiers et de banques	562	196	1.25%		
Emprunts et crédits à taux fixe à court terme auprès d'actionnaires (canton de Bâle- Ville)	67	1	2.00%		30.06.2018
Emprunt garanti par hypothèque, non remboursable (à fonds perdu)	2 500			2 500	08.07.2018
Total emprunts à court terme (moins d'un an)	3 129	197		2 500	
Emprunts et crédits à taux fixe à long terme auprès de tiers et de banques	46 052	1 031	1.25%-2.32%		01.09.2022 resp. 05.01.2037 obligation d'amortissement annuelle CHF 0.2 Mio.
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (canton de Bâle-Ville)	35 000	818	2.34%		01.07.2020
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (cantons de Bâle-Compagne)	35 000	1 050	3%		15.03.2021
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (canton de Zurich)	15 867	319	2%	15 867	28.06.2021 resp. 30.06.2031
Emprunts à long terme auprès d'actionnaires (ville de Zurich)	16 500	330	2%	16 500	01.07.2021 resp. 30.06.2031
Emprunts sans intérêts auprès d'actionnaires (cantons BS, BL) 1)	60 000				à partir du 09.06.2020 resp. 08.09.2020 amortissement annuel de CHF 3 Mio.
Emprunt hypothécaire non remboursable (à fonds perdus) 2)	35 000			35 000	dernière tranche d'amortissement 06.07.2032
Total emprunts à long terme (plus d'un an)	243 419	3 548		67 367	
Total emprunts au 31.12.2017	246 548	3 745		69 867	

¹⁾ Intérêts sous forme de subvention

L'endettement net (emprunts à court et long terme moins liquidités) a augmenté à 130,7 millions de CHF (année précédente: 69,1 millions de CHF).

²⁾ Montant de financement, amortissement annuel de CHF 2,5 Mio. à partir de 2013 sous forme de subvention

20. Autres informations

20.1. Transactions avec des parties liées

En sa qualité d'organisateur de foires, salons et autres manifestations, et dans le cadre de son activité ordinaire, MCH Group est appelé à entretenir de multiples relations d'affaires avec les principaux actionnaires, les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Zurich et la ville de Zurich.

Le canton de Bâle-Ville met à la disposition de MCH Foire Suisse (Bâle) SA les principaux terrains constructibles qui lui sont nécessaires en droit de superficie.

Le canton et la ville de Zurich ont respectivement octroyé à MCH Foire Suisse (Zurich) SA des prêts de 16,0 millions de CHF et 16,5 millions de CHF à 2% d'intérêts. De plus, la ville de Zurich met à la disposition de MCH Foire Suisse (Zurich) SA les terrains qui lui sont nécessaires en droit de superficie.

Dans le cadre du concept de financement du projet «Nouveau complexe de halles de Messe Basel» sur 350 millions de CHF (dont environ 40 millions de CHF provenant de l'augmentation de capital en 2011), les transactions suivantes ont été réalisées ou préparées entre MCH Foire Suisse (Bâle) SA et les pouvoirs publics: MCH Group SA garantit en tant que société mère l'exécution des contrats (contributions d'investissement et prêts affectés à un usage défini) avec les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich ainsi que ville de Zurich) au moyen d'une garantie de paiement abstraite. Le concept de financement implique par ailleurs un versement maximum de dividende de 5% sur toute la durée de financement

L'octroi des prêts sans intérêts à hauteur de 60 millions de CHF par les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne (30 millions de CHF chacun) réduit la charge des intérêts de MCH Foire Suisse (Bâle) SA de 0,6 million de CHF pour un taux de référence de 0,92% sur l'exercice 2017 (année précédente: 0,7 million de CHF pour un taux de référence de 1,15%). Ces prêts seront amortis à partir de 2020 pour un total de 6 millions de CHF chaque année (3 millions de CHF par prêt et par canton).

MCH Foire Suisse (Bâle) SA a obtenu dans l'exercice 2012, du canton de Bâle-Ville, un prêt garanti par hypothèque, non remboursable, de 50 millions de CHF en tant que contribution au financement à fonds perdus sur une durée de 20 ans, assorti de l'obligation de poursuivre l'exploitation du Congress Center Basel (CCB) pendant 20 ans et qui se réduit annuellement d'un montant de 2,5 millions de CHF. La réduction de la charge des intérêts correspondante est de 0,4 million de CHF (année précédente: 0,5 million de CHF).

MC² a encore, vis-à-vis de parties liées, des sorties futures de liquidités découlant de contrats de location pour l'équivalent de 1,7 million de CHF.

20.2. Engagements éventuels

Il existe chez MCH Foire Suisse (Zurich) SA au 31 décembre 2017 des engagements éventuels d'un montant de 0,7 million de CHF (année précédente: 0,7 million de CHF) en relation avec le Theater 11 et la rénovation de restaurants de la foire.

Pour couvrir des engagements contractuels d'Expomobilia AG, MCH Group SA a délivré une garantie qui s'élevait à 3,0 millions de CHF au 31 décembre 2017 (année précédente: 3,0 millions de CHF).

20.3. Taux de change

Taux de Change	Taux de change moyen annuel		Taux de change au jour de clôture du bilan		
	2017	2016	2017	2016	
USD	0.98	0.99	0.97	1.02	
EUR	1.11	1.09	1.17	1.07	
HKD (100)	12.64	12.69	12.47	13.11	
INR (100)	1.51	1.47	1.53	1.5	
GBP	1.27	1.33	1.32	1.26	
CNY (100)	14.59	14.84	14.96	14.62	

20.4. Gestion des risques

MCH Group dispose d'un processus opérationnel de gestion des risques. À partir d'une identification des risques effectuée une fois par an par l'Executive Board, les risques significatifs pour le groupe sont évalués quant à leur probabilité d'occurrence et leur impact. Des actions appropriées approuvées par le Conseil d'administration permettent d'éviter, de minimiser ou de transférer ces risques. Les risques supportés par le groupe lui-même sont systématiquement surveillés. La dernière évaluation des risques par le Conseil d'administration a été adoptée le 30 novembre 2017. Afin de pouvoir réagir de manière flexible à des changements dans l'environnement de risques, l'Executive Board peut passer des commandes ad hoc pour faire réaliser des analyses de risques approfondies.

20.5. Approbation des comptes annuels

Le Conseil d'administration de MCH Group SA a approuvé les comptes annuels consolidés le 16 mars 2018.



Rapport annuel 2017

Rapport financier | Comptes consolidés | Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de MCH Group SA, Bâle

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de MCH Group SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultats consolidé, l'evolution des fonds propres consolidés et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Evaluation du goodwill



Evaluation des immobilisations corporelles (halls d'exposition)



Comptabilisation de l'acquisition du groupe d'entreprises MC2

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.





Evaluation du goodwill

Elément clé de l'audit

Le principe comptable du Groupe consiste à compenser les goodwill acquis avec les fonds propres à la date d'acquisition.

Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif (valeur d'acquisition, valeur résiduelle, durée d'utilisation, amortissement) ainsi que d'une éventuelle dépréciation d'actifs sont exposées dans l'annexe aux comptes consolidés (chiffre 16 Goodwill). La Direction vérifie chaque année s'il existe des signes de dépréciation de valeur du goodwill. Si de tels signes existent, la valeur comptable des actifs nets correspondants plus le goodwill est comparée à la valeur recouvrable (valeur d'usage). A cet égard, la valeur d'usage est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés, lesquels sont déterminés principalement à l'aide des produits et charges futurs estimés et du taux d'actualisation.

Notre approche

Dans le cadre de notre vérification, nous avons examiné l'évaluation du goodwill effectuée par la Direction. En particulier, nous nous sommes assurés qu'une méthode d'évaluation adéquate a été choisie, que les calculs sont compréhensibles et que les hypothèses retenues par la Direction sont appropriées.

En ce qui concerne les goodwill acquis et présentés dans l'annexe (inscription théorique), nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes:

- réconciliation des chiffres prévisionnels avec les projections actuelles de la Direction ainsi qu'avec les business plans approuvés par le Conseil d'administration;
- examen critique des principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable, y compris les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation, par comparaison avec les informations publiquement disponibles et sur la base de notre estimation des perspectives économiques d'actifs correspondants;
- comparaison du montant total des flux de trésorerie futurs actualisés avec la valeur comptable des actifs nets correspondants plus le goodwill et vérification de la correcte comptabilisation des éventuelles corrections de valeur.

Nous avons en outre évalué l'adéquation des informations publiées dans les comptes consolidés.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation du goodwill, voir:

- 1.5. Principes d'évaluation et de comptabilisation, paragraphe Goodwill
- 16. Goodwill





Evaluation des immobilisations corporelles (halls d'exposition)

Elément clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, MCH Group SA présente des terrains, des bâtiments et des installations fixes d'un montant de CHF 388.6 millions, dont CHF 299.7 millions correspondent à des halls d'exposition situés à Bâle.

Les dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice sous revue sur les halls d'exposition situés à Bâle s'élèvent à CHF 102.3 millions. La correction de valeur a été répartie proportionnellement aux valeurs comptables des halls d'exposition situés à Bâle et comptabilisée en conséquence.

La Direction vérifie chaque année s'il existe des signes de dépréciation de valeur des halls d'exposition.

Si de tels signes existent, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (valeur d'usage). A cet égard, la valeur d'usage est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés, lesquels sont déterminés principalement à l'aide des produits et charges futurs estimés et du taux d'actualisation.

Notre approche

Dans le cadre de notre vérification, nous avons examiné l'évaluation des immobilisations corporelles effectuée par la Direction. Nous nous sommes notamment assurés qu'une méthode adéquate a été choisie pour l'évaluation des flux de trésorerie futurs, que les calculs sont compréhensibles et que les hypothèses retenues par la Direction sont appropriées. Nous avons fait appel à nos spécialistes en matière d'évaluation pour soutenir nos opérations d'audit.

Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes:

- réconciliation des chiffres prévisionnels avec les projections actuelles de la Direction ainsi qu'avec les business plans approuvés par le Conseil d'administration:
- examen critique des principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable, y compris les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation, par comparaison avec les informations publiquement disponibles et sur la base de notre estimation des perspectives économiques d'actifs correspondantes;
- comparaison du montant total des flux de trésorerie futurs actualisés avec la valeur comptable des actifs correspondants et vérification de la présentation des éventuelles dépréciations.

Nous avons en outre évalué l'adéquation des informations publiées dans les comptes consolidés.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des immobilisations corporelles, voir:

- 1.4. Concepts généraux de comptabilisation
- 1.5. Principes d'évaluation et de comptabilisation, paragraphe Immobilisations corporelles
- 8. Immobilisations corporelles et incorporelles





Comptabilisation de l'acquisition du groupe d'entreprises MC2

Elément clé de l'audit

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe MCH a acquis le groupe d'entreprises MC2 au prix d'achat de USD notamment examiné le contrat d'achat afin de comprendre les principales conditions de l'opér.

Pour comptabiliser une acquisition, la société reprenante doit évaluer les actifs nets repris aux valeurs actuelles. L'excédent des coûts d'acquisition par rapport aux actifs nets nouvellement évalués correspond au goodwill.

Le Groupe MCH compense le goodwill avec les capitaux propres à la date de l'acquisition. Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif ainsi que d'une éventuelle dépréciation d'actifs sont exposées dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation des actifs et passifs repris à la date de la reprise exige que la Direction réalise des estimations et des hypothèses, lesquelles sont assorties d'incertitudes.

Notre approche

Dans le cadre de notre vérification, nous avons notamment examiné le contrat d'achat afin de comprendre les principales conditions de l'opération ainsi que ses conséquences sur la présentation des comptes. Nous avons réconcilié les paiements effectués avec le contrat.

En ce qui concerne l'évaluation des actifs nets repris, nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes:

- examen critique et vérification de l'exactitude des documents d'évaluation utilisés par la Direction;
- examen des derniers comptes annuels audités des sociétés reprises;
- évaluation de l'adéquation de la méthode d'évaluation choisie.

Nous avons en outre vérifié la correcte comptabilisation de l'opération dans les comptes consolidés ainsi que l'adéquation des informations publiées sur l'opération dans les comptes consolidés.

Pour plus d'informations concernant comptabilisation de l'acquisition du groupe d'entreprises MC2, voir:

- 1.2. Principes de consolidation
- 1.5. Principes d'évaluation et de comptabilisation, paragraphe Goodwill
- 9. Participations



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.



Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

KPMG SA

lin

Stefan Inderbinen Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Bâle, le 16 mars 2018

C.Mit

Christoph Vonder Mühll Expert-réviseur agréé

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case postale 3456, CH-4002 Bâle

© 2018 KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

MCH Group SA Bilan

Comptes statutaires de la holding

		31.12.2017		31.12.2016	
Actifs	Détails	CHF 1000	%	CHF 1000	%
Liquidités		11 079	_	8 756	_
Créances pour livraisons et prestations		0	_	1	_
Créances pour livraisons et prestations sur participations		3 011	_	3 513	_
Autres créances à court terme sur tiers		615	_	7 240	_
Autres créances à court terme sur participations	2.1	4 304	_	0	_
Actifs transitoires		569	_	171	_
Actifs transitoires sur participations		0	_	1 313	_
Total actifs circulants		19 578	7.0	20 994	11.4
Prêts envers participations		100 734		20 821	
Participations	2.1	160 919	_	142 094	_
Total immobilisations		261 653	93.0	162 915	88.6
Total actifs		281 231	100.0	183 909	100.0

		31.12.2017		31.12.2016	
Passifs	Détails	CHF 1000	%	CHF 1000	%
Dettes pour livraisons et prestations		1 015		318	_
Autres dettes à court terme		375		50	_
Autres dettes à court terme envers participations		1 436		1 543	_
Passifs transitoires		1 485		4 059	_
Passifs transitoires envers participations		0		25	_
Total capital étranger à court terme		4 311	1.5	5 995	3.3
Dettes portant intérêts à long terme envers participations		107 192		5 000	
Dettes à long terme sans intérêts envers participations		10 000		10 500	_
Total capital étranger à long terme		117 192	41.7	15 500	8.4
Total capital étranger		121 503	43.2	21 495	11.7
Capital social	2.2	60 066		60 066	
Réserve légale issue du capital					
- Réserves issues de l'apport en capital		27 990	_	27 991	_
Réserve légale issue du bénéfice					
- Réserve légale générale issue du bénéfice		5 600		5 600	_
Réserves volontaires issues du bénéfice					
- Réserves spéciales		47 600		47 600	_
- Bénéfice résultant du bilan					
Bénéfice reporté		18 154		17 684	_
Bénéfice de l'exercice		318		3 473	
Total fonds propres		159 728	56.8	162 414	88.3
Total passifs		281 231	100.0	183 909	100.0

MCH Group SA Compte de résultats

Comptes statutaires de la holding

		2017	2016
Chiffre d'affaires	Détails	CHF 1000	CHF 1000
Produit de dividendes des filiales	2.1	18 186	26 186
Autres produits financiers des sociétés du groupe		4 638	236
Autres produits financiers		4	5
Commission de gestion des sociétés du groupe		10 785	13 404
Autres recettes d'exploitation			
Prestations de services avec des tiers		69	65
Autres recettes d'exploitation		3	3
Diminutions de recettes		-3	-14
Total Chiffre d'affaires		33 682	39 885
		0.15.400	0.15.400
Charges		CHF 1000	CHF 1000
Personnel		-6 496	-8 669
Charges financières des sociétés du groupe		-6 194	_183
Autres charges financières		-92	
Autres charges d'exploitation			
Administration		-8 379	-6 607
Assurances		-30	_107
Dépenses d'équipement		– 57	_719
Dépenses d'exploitation		-64	-1 228
Publicité, presse, relations publiques		-1 050	-1 247
Corrections de valeur sur participations		-11 002	-17 559
Total charges d'exploitation		-33 364	-36 412
Total Résultat avant impôts		318	3 473
Impôts directs		0	0
Bénéfice de l'exercice		318	3 473
25.15.155 43 1 0.0010100		010	0 410

MCH Group SA Annexe aux comptes annuels

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels de MCH Group SA, ayant son siège à Bâle, ont été établis conformément au droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

1.2 Principes d'évaluation

Les actifs sont évalués au maximum au coût d'acquisition. Tous les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. La conversion des produits et charges en monnaies étrangères ainsi que de toutes les transactions en monnaies étrangères se fait aux cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les différences de cours qui en résultent sont inscrites dans le compte de résultats. Les éventuels gains de change non réalisés sont provisionnés et figurent au poste «Passifs transitoires».

1.3 Renonciation au tableau des flux de trésorerie et aux indications supplémentaires dans l'annexe

Étant donné que MCH Group SA établit des comptes consolidés selon une norme de présentation des comptes reconnue (Swiss GAAP RPC), il est renoncé dans les présents comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux indications dans l'annexe concernant les engagements portant intérêts et les honoraires de révision ainsi qu'à la présentation d'un tableau des flux de trésorerie.

2. Indications concernant les postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Participations

Les participations directes et indirectes principales sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Rapport financier / Annexe aux comptes consolidés / Participations

Le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de voix.

Le versement d'un dividende de 4 000 000.- CHF, respectivement 1'500'000.- CHF, a été décidé aux assemblées générales extraordinaires de MCH Foire Suisse (Bâle) SA du 15 janvier 2018 et du 07 mars 2018. Ces dividendes sont déjà comptabilisés comme produit de dividendes dans les présents comptes annuels et figurent au poste «autres créances à court terme sur participations».

2.2 Capital social

Le capital social est composé au 31.12.2017 de 6'006'575 actions nominatives d'une valeur nominale de 10,00 CHF (sans changement par rapport à l'année précédente).

3. Autres indications

3.1 Postes à temps plein

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle dans l'année de référence est compris, comme l'année précédente, entre 10 et 50.

3.2 Sûretés constituées pour des engagements au profit de tiers

Pour couvrir des engagements contractuels d'Expomobilia AG, MCH Group SA a délivré une garantie qui s'élève à 3,0 millions de CHF au 31.12.2017 (année précédente: 3,0 millions de CHF).

3.3 Engagements éventuels

MCH Group SA garantit en tant que société mère l'exécution des contrats (contributions d'investissement et prêts affectés à un usage défini) avec les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich ainsi que ville de Zurich) au moyen d'une garantie de paiement abstraite.

MCH Group SA est solidairement responsable avec MCH Foire Suisse (Bâle) SA d'un crédit-cadre de 100 millions de CHF qui est employé à hauteur de 40 millions de CHF (année précédente: 40 millions de CHF) par MCH Foire Suisse (Bâle) SA à la date de clôture du bilan.

3.4 Versement maximum de dividende

Le concept de financement avec les pouvoirs publics (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Zurich ainsi que ville de Zurich) implique un versement maximum de dividende de 5 % sur toute la durée de financement.

3.5 Principaux actionnaires

Fin 2017, 2'936 (année précédente: 3'185) détenteurs d'actions nominatives étaient inscrits au registre des actionnaires.

Participation au 31.12. 2017 (31.12.2016):

Canton de Bâle-Ville: 33,5% (33,5%)

Canton de Bâle-Campagne: 7,8% (7,8%)

LB (Swiss) Investment AG: 9,6% (9,4%) 1)
——
Canton de Zurich: 4,0% (4,0%)

Ville de Zurich: 3,7 % (3,7 %)

3.7 Déclaration des droits de participation

Les droits de participation des membres du Conseil d'administration et de l'Executive Board sont présentés dans le rapport annuel:

Rapport annuel / Conseil d'administration

Rapport annuel / Executive Board

¹⁾ Inscrit au registre des actionnaires «Actionnaires avec droit de vote» avec 300 328 actions (5%).

4. Proposition de répartition du bénéfice

	2017	2016
	CHF 1000	CHF 1000
Bénéfice reporté	18 154	17 684
Bénéfice de l'exercice	318	3 473
Bénéfice disponible	18 472	21 157
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée		
générale de répartir le bénéfice comme suit:		
Versement d'un dividende de ¹⁾	_	3 003
Affectation à la réserve légale générale	_	_
Report à nouveau	18 472	18 154
Bénéfice disponible	18 472	21 157

¹⁾ Le Conseil d'administration propose de reporter le bénéfice du bilan disponible sur l'exercice suivant (année précédente: dividende de 0,50 CHF par action d'une valeur nominale de CHF 10.-).



Rapport annuel 2017

Rapport financier | Comptes MCH Group SA | Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de MCH Group SA, Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de MCH Group SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Evaluation des participations

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.





Evaluation des participations

Elément clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, MCH Group SA détient des participations pour un montant de CHF 160.1 millions.

Les corrections de valeur comptabilisées sur les participations durant l'exercice 2017 s'élèvent à CHF 11.0 millions

MCH Group SA détient des participations directes et indirectes dans différents secteurs. Celles-ci sont inscrites au bilan au plus au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. La Direction vérifie chaque année s'îl existe des signes de dépréciation de valeur des participations. Si de tels signes existent, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (valeur d'usage). A cet égard, la valeur d'usage est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés, lesquels sont déterminés principalement à l'aide des produits et charges futurs estimés et du taux d'actualisation.

Notre approche

Dans le cadre de notre vérification, nous avons examiné l'évaluation des participations effectuée par la Direction. En particulier, nous nous sommes assurés qu'une méthode d'évaluation adéquate a été choisie, que les calculs sont compréhensibles et que les hypothèses retenues par la Direction sont appropriées.

En ce qui concerne les valeurs comptables des participations, nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes:

- réconciliation des chiffres prévisionnels avec les projections actuelles de la Direction ainsi qu'avec les business plans approuvés par le Conseil d'administration;
- examen critique des principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable, y compris les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation, par comparaison avec les informations publiquement disponibles et sur la base de notre estimation des perspectives économiques de sociétés correspondantes;
- comparaison du montant total des flux de trésorerie futurs actualisés avec la valeur comptable des participations et vérification de la correcte comptabilisation des éventuelles corrections de valeur.

-



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

lin

Stefan Inderbinen Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

Bâle, le 16 mars 2018

C.hh-

Christoph Vonder Mühll Expert-réviseur agréé

KPMG SA, Viaduktstrasse 42, Case postale 3456, CH-4002 Båle

© 2018 KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.



Rapports 2017

MCH Group SA 4005 Bâle, Suisse T +41 58 200 20 20 info@mch-group.com www.mch-group.com

Les rapports 2017 de MCH Group sont publiés en allemand, en anglais et en français. Seule la version allemande fait foi. 20 mars 2018